



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 22658	<b>De M. Fabien Di Filippo</b> ( Les Républicains - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > bois et forêts	<b>Tête d'analyse</b> > Sécheresse - Rougisement des sapins - Conséquences	<b>Analyse</b> > Sécheresse - Rougisement des sapins - Conséquences.
Question publiée au JO le : <b>10/09/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/10/2019</b> page : <b>8759</b>		

### Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le phénomène préoccupant du rougisement des sapins lié essentiellement au manque d'eau. La sécheresse qui a touché la Moselle et une grande partie de la France cette année, couplée à celle de 2018, a grandement contribué à diminuer la quantité d'eau présente dans le sol. Résultat, les sapins vosgiens ont subi un stress hydrique important car ils n'ont pas été suffisamment alimentés en eau. L'Office national des forêts alerte sur les conséquences environnementales et économiques du rougisement des sapins. En effet, la situation nécessite une veille sanitaire exigeante afin d'exploiter rapidement le bois qui se dégrade avant qu'il ne soit impropre à la vente. De plus, le bois exploité suite au rougisement des sapins s'ajoute au bois d'épicéas également attaqué par les scolytes, des coléoptères qui creusent des galeries sous les écorces empêchant la sève de circuler normalement. Les conséquences économiques sont importantes, le bois impropre à la construction débouchera sur le marché du bois de chauffage beaucoup moins lucratif. La filière bois est alors touchée dans son ensemble ; propriétaire privés, communes, gestionnaires et transformateurs subissent les conséquences financières de l'évacuation des bois morts. Les finances des communes forestières sont affectées durablement par le traitement des bois morts, les années sans récoltes et la replantation non budgétisée. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures d'urgence envisagées par le Gouvernement pour soutenir les communes forestières ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière bois, et assurer la pérennité et la durabilité des forêts françaises dans un contexte d'épisodes de sécheresse récurrents.

### Texte de la réponse

Face aux inquiétudes et sollicitations des interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a initié en novembre 2018 un état des lieux cartographique par télédétection des dégâts imputables aux attaques d'insectes. Une première cartographie a été fournie aux opérateurs forestiers publics et privés en décembre 2018, suivie d'une deuxième actualisée à la sortie du printemps fournie en avril 2019. Cette dernière cartographie produite par télédétection sur des images de fin février fait état de 1 660 hectares (ha) atteints en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est, dont 770 ha en forêt privée, 550 ha en forêts des collectivités et 340 ha en forêt domaniale. Concernant les attaques sur les épicéas qui ont repris depuis avril-mai 2019, les dépérissements consécutifs ne peuvent pas être caractérisés avant la fin de l'été, et ils continueront de progresser jusqu'à la fin de l'hiver. Des travaux d'amélioration des méthodes de télédétection sont conduits par l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture avec la collaboration du département de la santé des forêts (DSF) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, du



centre national de la propriété forestière et de l'office national des forêts (ONF). Cette cartographie des foyers de scolytes vise à permettre d'alerter les propriétaires forestiers potentiellement concernés et de faciliter les chantiers d'exploitation, pour les opérateurs forestiers. Le DSF a largement diffusé des alertes dans les deux régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. Concernant l'accompagnement économique sollicité par les organisations professionnelles, plusieurs réunions techniques se sont tenues entre les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et les principaux représentants des fédérations professionnelles concernées, ainsi que la fédération nationale des communes forestières et l'ONF. L'aide au transport des bois scolytés a été, lors de ces échanges, mise en avant par les professionnels comme étant la mesure d'accompagnement à étudier de façon prioritaire. Une aide au reboisement apparaît nécessaire, dans un second temps. Les travaux avec les représentants des organisations professionnelles se poursuivent afin d'identifier, les mesures à prendre à la fois pour les forêts privées et les forêts publiques.